

- Nos rendez-vous**
- Lundi**
Sport
 - Mardi**
Forces Vives
 - Mercredi**
Terre à Terre
 - Jeudi**
Grandeur Nature
 - Vendredi**
Côte à côte
 - Samedi**
#Solutions

DOSSIER #10
COMMENT SE DÉPLACER DEMAIN ?

Aller au travail à vélo ? Ça peut faire gagner de l'argent

Et si vous faisiez vos trajets domicile-travail à vélo ? Une piste intéressante, d'autant qu'elle peut rapporter, à condition de pouvoir justifier auprès de son employeur de ses déplacements cyclistes. C'est le point de départ de l'application Uwinbike, née en Occitanie. On vous explique.

1. Profiter du forfait mobilité de 600 euros prévu par la loi

Uwinbike, contraction de « you bike, you win ». Traduction par son concepteur toulousain Alexandre Ricaud, présenté ici, qui rêve pour son appli d'un parcours européen : « On a tous à gagner à faire du vélo ». On peut même gagner de l'argent, et c'est le moteur principal de cette innovation, lauréate en janvier 2020 d'un prix « Ma solution pour le climat », accordé par la Région Occitanie.

Marche arrière nécessaire : à l'issue de la COP21, une loi indemnité vélo est adoptée, l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV), d'un montant de 200 euros par an. « Elle permettait à une entreprise d'indemniser à cette hauteur un salarié qui se déplace à vélo. Malheureusement, il a été décidé que l'application de la loi serait facultative, donc elle a eu très peu de succès de ce fait. Malgré tout, sur les rares entreprises qui l'ont mise en œuvre, on a constaté que plus de 70 % du personnel venait à vélo ». En 2019, le législateur a passé la vitesse supérieure. « Dans la LOM, la loi d'orientation des mobilités votée en 2020, l'IKV a été remplacée par le forfait mobilité durable, étendu à d'autres modes de déplacement comme le covoiturage. Le plafond est passé à 400 euros, et depuis peu à 600. Malheureusement, encore une fois, cela reste facultatif pour les entreprises. Si cela reste ainsi, ça restera un échec mais malgré tout, les choses bougent, on est convaincu qu'il va devenir obligatoire très prochainement ».

2. Justifier ses déplacements grâce à une application.

Et les entreprises qui, malgré ce coup d'arrêt, veulent aller dans le bon sens sont confrontées à un obstacle supplémentaire. Comme leurs salariés vélotafteurs. « Comment justifier que les salariés se déplacent bien à vélo ? C'est la question que je me suis posée. Aucune solution technique fiable n'existait. Les employeurs, pour la mise en place, devaient souvent passer par de véritables usines à gaz. Une grande entreprise m'a contacté pour me dire : Alex, n'as-tu pas une solution à proposer, pour des justificatifs de pédalage domicile-travail ? Étant aussi dans le domaine de l'innovation, et trempan dans le milieu des technologies à intelligence artificielle, je me suis alors demandé : est-ce qu'on ne peut pas développer

une application, qui serait capable automatiquement de détecter le trajet qui se fait à vélo, et le valide ? »

Pour Uwinbike, ce fut le top départ. Alexandre Ricaud n'a pas fait cavalier seul. Des amis cyclistes, mais aussi travaillant dans l'informatique, ont rejoint l'échappée belle. L'équipage compte désormais 6 personnes.

« L'un de nos objectifs est de protéger les cyclistes, leur matériel et leurs données personnelles. »

Un prototype, conçu en janvier 2019, a démontré que l'idée tenait la route. Le prix de la Région Occitanie – 145 000 euros – a fourni le carburant nécessaire pour l'accélération du projet. « Cela nous a permis de développer l'interface mobile et pour les plateformes web ». Depuis fin 2020, l'application est opérationnelle, disponible gratuitement. Elle est facile à utiliser. Création d'un compte, avec saisie de l'adresse de son domicile et celle de l'employeur, illico répérée si l'entreprise est affiliée (*). Quand le vélotafteur se met en route, il appuie simplement sur « marche ». Et sur « arrêt » quand il arrive à destination. Kilomètres et nombre de trajets sont ainsi enregistrés automatiquement. « Si votre entreprise a opté pour le forfait mobilité durable, vous pouvez éditer votre justificatif domicile-travail à vélo et l'entreprise vous retrocède votre indemnité ». Précision utile : l'utilisateur n'est pas suivi à la trace par un quelconque Big Brother. « L'un de nos objectifs est de protéger les cyclistes, leur matériel et leurs données personnelles. Nous mettons l'accent sur la sécurisation de celles-ci ». Moins d'un an après le lancement de l'appli, le système, encore en rodage, avance. 1000 utilisateurs inscrits, 6300 allers retours. Et environ 10 tonnes d'économie de CO2.

3. Permettre de mesurer les bénéfices pour la planète.

Ce dernier compte est un plus apporté par l'application. « L'objectif est de mesurer les effets de la pratique du vélo taf » pour la planète. Des données qui peuvent être transmises aux collectivités pour qu'elles puissent mieux conduire leur politique sur les mobilités de demain. Tousjours avec la même ligne de conduite – la protection des données personnelles – des cartographies de flux, converties en économies de CO2, peuvent être fournies. Uwinbike a ainsi été retenue pour la partie vélo sur un projet toulousain, Ecomode, plateforme digitale qui vise à ouvrir la voie aux modes de mobilité alternatifs à la voiture. Avec Karos Covoiturage, on peut ainsi gagner des points, convertibles par exemple en places de spectacle.

La solution démarrée en Occitanie commence à intéresser plus loin. Elle a été lau-



▶ Avec l'appli Uwinbike, on peut justifier de ses déplacements domicile-travail à vélo. Et bénéficier du forfait mobilité durable.

réate d'un concours de la région Ile-de-France avec IDF Mobilités, pour une expérimentation qui sera menée jusqu'en octobre sur les huit départements de la région parisienne. Parcours logique, alors que certaines grandes villes se sont mises dans la route des mobilités douces surtout depuis les élections de 2020. C'est le Paris d'Hidalgo, mais aussi de Bordeaux, Strasbourg, Grenoble. À la traîne, étrangement, Marseille... « C'est un thème difficile à écarter, il existe une pression sociale et environnementale. Le dernier rapport du GIEC vient de le démontrer. Il faut réagir. Aboutir à des économies de CO2 vraiment mesurables. Arrêtons les palabres et adoptons des solutions telles que la nôtre », exhorte Alexandre Ricaud. Qui mesure le chemin à parcourir : la petite Reine n'a pas été couronnée, comme on le dit, lors du premier confinement et les suivants. « On avait 3 % de déplacements à vélo avant. Certains parlent d'un bon mais on est entre 3 et 4 % désormais... Il faut relativiser. Beaucoup de particuliers demandent une incitation financière ».

Myriam Galy



▶ Autour d'Alexandre Ricaud, une équipe s'est constituée pour aller de l'avant.

Pistes cyclables : travailler sur la continuité

L'absence de pistes cyclables dignes de ce nom constitue un véritable frein à la pratique du vélo. Mais Alexandre Ricaud invite à ne pas se détourner du vrai problème. « Ce n'est pas parce que l'on va avoir un bon réseau cyclable, que tout le monde fera du vélo. Selon moi c'est faux, car beaucoup de pistes cyclables sont sous-utilisées. Il faut en revanche travailler sur les continuités. Vous pouvez avoir un réseau cyclable sur 10 km, si vous avez ensuite une absence et une discontinuité dangereuses, le trajet ne sera pas utilisé ». Le vélotafteur au long cours sait de quoi il parle. Élu conseiller municipal chargé de la mobilité sur Aucamville, habitué à intervenir sur Toulouse Métropole, il a pu pousser à la route pour la pratique du vélo. Illustration : « Sur mon parcours de 11km, par chance, il y avait 80 % de pistes cyclables. Mon engagement a permis de sécuriser les 20 % restants qui faisaient défaut. Un point noir a été résorbé ». Un pas en avant.

Dans la roue d'un champion du « vélotaf »

Alexandre Ricaud est un maillot jaune dans sa catégorie. Depuis 16 ans, cet ingénieur toulousain effectue à vélo son trajet domicile-travail. Il a créé l'application Uwinbike, pour inciter les salariés à emprunter comme lui le chemin du vélotaf. Dans ce premier volet, il évoque les bienfaits personnels que l'on peut en tirer.

Alexandre Ricaud est un vélotafteur. Un vrai de vrai, un pur et dur, un maillot jaune dans sa catégorie.

Depuis 16 ans, cet ingénieur dans une grande entreprise toulousaine, « passionné de vélo », se déplace à la force du mollet pour rejoindre son travail, à partir de son domicile situé à Aucamville, commune du nord de la Ville Rose. Soit un itinéraire de... 11 kilomètres, parcouru aller retour, « été comme hiver ».

En 16 ans, le nombre de coups de pédale effectués est impossible à calculer. Alexandre Ricaud peut en revanche témoigner des multiples bienfaits de « son mode de transport quotidien » : « Je n'utilise plus la voiture. Et j'ai pu constater les bénéfices : personnels, au niveau de ma santé bien sûr, on reste en forme. Mais aussi financiers puisque l'on fait des économies. On gagne aussi dans son mode de vie, Toulouse étant une ville très embouteillée. Les inconvénients sont oubliés très vite, quand on mesure tous les avantages ».

■ Apprendre à franchir certains obstacles

Les inconvénients ? Avec son expérience au long cours, Alexandre Ricaud les connaît, mais il a appris à les relativiser. En tête de peloton : la météo. « Comment fait-on quand il pleut ? Eh bien on s'équipe, tout simplement. Comme lorsque l'on va en montagne : on n'y part pas en short et en tongs. Toute l'année, les jours où l'on prend de très grosses averses, c'est très rare. En 16 ans, j'en ai pris peut-être cinq fois ».

« Comment fait-on quand il pleut ? On s'équipe. »

Autre obstacle : la sécurité. « Au début, j'étais un néo cycliste, un vélotafteur débutant. Cela donne un sentiment de liberté mais c'est quelque chose qui s'apprend. Tout le monde sait faire du vélo, mais pour se déplacer en ville, il y a un code de la route, un code de la vie à connaître ». Alexandre Ricaud n'a à certaines jamais eu d'accident. « Juste quelques chutes quand j'allais au boulot sous la neige, mais rien de bien méchant ». Mais cette question de sécurité reste pour lui « un point essentiel. Et l'une des raisons pour lesquelles j'ai

créé l'application Uwinbike ».

■ Une pratique accessible à tous

Une appli qui n'est pas réservée aux seuls expérimentés, comme la pratique qu'elle veut pousser à la roue. « Je suis un sportif, j'en profite pour faire un entraînement sur un vélo que l'on appelle désormais musculaire. Avant, on disait vélo tout court », reconnaît certes Alexandre Ricaud.

Mais pas question de laisser à la traîne du vélotaf les sportifs du dimanche, ni même les adeptes du fauteuil plutôt que de la selle. Merci le VAE, le Vélo à Assistance Électrique, qui a déboulé en trombe. « Il a changé la donne. Il a permis à des gens qui ont peur du vélo, du côté effort physique, de s'y mettre de façon douce et simple ». L'ingénieur, qui a la chance de disposer de douches dans son entreprise, « sans quoi ce serait impossible, j'arriverais en pleine transpiration », a fait un constat : « Je vois des gens qui ont recours à l'assistance le matin, pour arriver dans un état disons digne, dans le respect pour leurs collègues. Mais ils y font moins appel au retour, et en profitent pour faire alors une activité physique. Avant, ils restaient sur leur siège de voiture et se mettent un peu plus au vélo, pour l'utiliser aussi le week-end. Le cercle vertueux est enclenché ».

■ Un geste barrière...



Si les utilisateurs de l'appli sont pour l'instant des « vélotafteurs expérimentés », Uwinbike organise des challenges inter-entreprises ou ouverts au public, pour faire avancer la pratique. « On fait un test sur le CHU de Montpellier. On s'est rendu compte que des salariés, qui ne faisaient pas forcément du vélo, s'y sont mis ».

Comme pour tout sport connecté, l'application Uwinbike permet aussi d'accéder à un tableau de bord statistique personnalisé, pour mesurer les effets sur sa santé.

Les bienfaits de l'exercice physique ne sont pas à démontrer, mais Alexandre Ricaud va au-delà. « L'exercice du vélo est un bon moyen de lutter contre le Covid, l'un des meilleurs gestes barrière. On n'est pas entassé comme dans les transports en commun, on a moins peur que si l'on pratique par exemple le covoiturage. La pratique renforce aussi le système immunitaire. Cela permet de mieux résister contre tous les virus, et pas que le Covid ».

Myriam Galy

ALAIN AFFLELOU

PUBLICITÉ

“ J'AI TOUJOURS VOULU SIMPLIFIER LA VIE DES GENS GRÂCE À DES INNOVATIONS AUDACIEUSES, MAIS SURTOUT TRÈS UTILES. ”

Alain Afflelou



M. Alain Afflelou et Alice Tagliani, égypte de la marque Afflelou

L'esprit Afflelou est de savoir créer la surprise à chaque nouvelle offre, d'où vient votre inspiration ?

Alain Afflelou : C'est avant tout parce que je suis opticien que je comprends les besoins des clients. Mais observer, savoir s'adapter à chaque époque, écouter attentivement les demandes de nos consommateurs, c'est aussi essentiel. Malgré tout, ma conviction a toujours été la même : bien voir et être bien vu ne doit jamais être un luxe.

Innové semble avoir toujours été votre ligne conductrice...

AA : Innover pour moi, c'est apporter des solutions nouvelles à des problèmes. En 1985, je voulais rendre les lunettes accessibles et j'ai proposé pour la première fois en France des montures à prix coûtant ; en 1997, pour éviter les soucis des lunettes perdues ou cassées, je voulais offrir de la sérénité et j'ai lancé la Forty, quatre paires de lunettes de couleurs différentes à un prix imbattable. En 2002, avec le lancement de l'Ephémère, j'ai voulu rendre les lentilles de contact plus accessibles, avec des lentilles journalières à 1€ la paire. Des innovations audacieuses oui, mais ce qui compte c'est qu'elles étaient surtout très utiles pour nos clients.

Et surtout, il y a Tchîn Tchîn, un succès qui ne se dément pas !

AA : Oui, en 1999 j'ai lancé Tchîn Tchîn, une deuxième paire de lunettes pour 1€ de plus. Depuis 22 ans, l'offre existe et c'est un succès dans le monde entier. C'est une offre qui propose ce qu'il y a de plus essentiel, comme la qualité d'une belle monture, la sécurité d'avoir une deuxième paire quoi qu'il arrive, et le confort de pouvoir choisir, et ça, ça n'a pas de prix !

Votre dernière collection, Magic, a déjà séduit le public, comment l'expliquer ?

AA : C'est une collection qui se suffit à elle-même. Magic, c'est une lunette qui se transforme d'un seul geste, grâce aux « Magic Clips » qui sont de différentes formes, couleurs et fonctions.

Adaptés aux goûts, aux envies et aux besoins de chacun, les « Magic Clips » répondent aux différentes situations du quotidien et c'est bien parce que c'est si simple que ça en devient magique.

Votre nouvelle offre, Magic Magic, est-elle aussi inspirée des attentes de vos clients ?

AA : C'est certain, aujourd'hui les gens veulent avoir de la liberté, celle de changer comme ils le souhaitent et sans que cela ne coûte plus cher. En magasin, nous avions beaucoup de demandes de Magic dans le cadre de l'offre Tchîn Tchîn. C'est pour ces raisons que j'ai poussé le concept de la Magic un peu plus loin en créant l'offre Magic Magic. Depuis septembre, pour une paire Magic achetée, la deuxième est à 1€ de plus*. La collection s'enrichit de nouveaux modèles chaque année, avec toujours plus de « Magic Clips », de quoi répondre aux goûts et envies de chacun !



Magic, la lunette qui se transforme d'un seul geste grâce aux « Magic Clips ».

* Pour l'achat d'une monture Magic (hors ligne TMA) équipée de verres correcteurs, bénéficiez pour 1€ de plus d'une monture Magic ligne TMA équipée de verres organiques (CR39 blancs) hors options, de même correction. Jusqu'au 23/11/21. Cumulable avec offre MAGIC (2 clips offerts au total). Voir conditions des offres en magasin et sur le site www.afflelou.com. Dispositifs médicaux portant le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien. 09/2021. RCS Paris 304 577 794.

Pour retrouver notre dossier #solutions en ligne

Scannez ce QR code et accédez à l'intégralité de nos articles sur l'independant.fr

